

## CLIENT

Ministère des Transports du Québec  
Consortium SNC-Lavalin / Cima+

## ANNÉE DE RÉALISATION DU PROJET

2008-2013

## BUDGET

135 000 \$

## VILLE DE QUÉBEC

### Réaménagement du ruisseau du Moulin et création d'un marais intertidal dans la Baie de Beauport



## DESCRIPTION DU PROJET

L'implication d'Écogénie dans ce projet a débuté par un mandat avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la préparation d'un concept visant la remise à l'air libre de la section aval du ruisseau du Moulin et l'aménagement d'un marais intertidal. Le concept a ensuite été soumis au ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour la compensation de pertes d'habitat du poisson reliées à des projets du MTQ dans la région de Québec et pour la création d'une réserve d'habitat pour de futurs projets du Ministère.

Cet aménagement a par la suite été réalisé dans le cadre d'un projet de remplacement d'un ponceau de plus de 900 mètres amenant l'eau du ruisseau du Moulin sous l'avenue d'Estimauville et l'autoroute Dufferin-Montmorency jusqu'à la baie de Beauport. Écogénie a alors été mandaté par le Consortium SNC-Lavalin – Cima+ pour réaliser des relevés et études préparatoires, la préparation des plans et devis d'aménagement du cours d'eau, du marais intertidal et des autres aménagements de génie végétal prévu à l'ensemble des travaux, ainsi que la préparation de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le mandat d'Écogénie comportait également la surveillance des travaux d'aménagement d'habitat (marais, cours d'eau, bande riveraine) et de génie végétal.

Finalement, le MTQ a mandaté Écogénie pour élaborer un programme de suivi conforme aux exigences du MDDEFP et du MPO et réaliser les deux premières années de ce suivi. Ce suivi comprend la vérification de la stabilité des aménagements, de la reprise végétale et de la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface.

## PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES

- Marées de forte amplitude pouvant atteindre plus de six (6) mètres et fortes vagues;
- Présence de remblais contaminés dans la zone d'aménagement;
- Implication de plusieurs Ministères pour les différents aspects environnementaux et d'habitat du poisson.